

Avis n° 2009/06-13
relatif à l'habilitation de l'Ecole d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers
(EICnam)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Ecole d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (EICnam)
- Vu le rapport établi par M.Pinkus (rapporteur principal) et A.Ayache (expert), et présenté lors de la séance plénière des 9 et 10 juin 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

Lors des évaluations précédentes, des recommandations avaient porté sur l'organisation générale des formations d'ingénieurs du CNAM. L'école des ingénieurs du CNAM (EICnam) a été créée ; elle a été dotée du statut d'institut interne, au sein du Cnam (EPSCP Grand établissement), par décret en décembre 2008.

Le CNAM a souhaité ouvrir en province de nouvelles formations d'ingénieur en partenariat (sont concernées ici l'Alsace et la Lorraine)

1/ Formation du CNAM en Alsace

L'école d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers (EICnam), propose en Alsace une formation en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie d'Alsace. Les représentants des organisations professionnelles des sociétés de service en informatique (SSII) et des représentants d'entreprises régionales ont demandé au Cnam Alsace et à l'ITII Alsace de mettre en œuvre conjointement une formation par alternance d'ingénieur en Informatique des Systèmes d'Informations afin de répondre aux besoins de l'économie régionale en de tels spécialistes.

La CTI a noté les **points positifs et/ou originaux** suivant :

- une demande forte des entreprises concernant des profils couverts par la formation proposée, compte tenu qu'il n'existe pas de formation d'ingénieurs en informatique sur Strasbourg et sa région, avec un recrutement bien ciblé et bien maîtrisé,
- une implication forte de la direction du Cnam nationale et régionale,
- un appui important du conseil régional qui a une volonté de développer fortement ce type de formation,
- une infrastructure CFAI/ITII existante et bien implantée avec un savoir faire sur d'autres FIP,
- une compétence en informatique du site CNAM Alsace reconnue sur des formations en HTT,
- une direction pédagogique à fortes compétences en informatique et en particulier sur les Systèmes d'information,
- une ouverture à l'internationale originale à travers un centre délocalisé à Darmstadt (4 semaines de formation délocalisées, en anglais).

Les **points qui méritent attention** sont les suivants :

- le corps enseignant indiqué dans la maquette est essentiellement constitué de vacataires du monde industriel
- l'ancrage avec la recherche est faible
- des moyens mis à disposition de la formation par le CFAI (locaux, matériels, logiciels,...) encore mal définis
- une approche qualité à mettre en oeuvre,
- la semestrialisation et à l'approche compétence.à formaliser

2/ Formation du CNAM en Lorraine

L'école d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers (EICnam), propose en Alsace une formation en partenariat avec l'Institut européen pour la formation en efficacité énergétique (IEFEE).

Le projet vise à former des ingénieurs qui opèrent en vue de l'efficacité énergétique dans trois domaines : optimisation des procédés, énergies renouvelables et éco-construction. Ils interviendront aussi bien pour les donneurs d'ordre que pour leurs sous-traitants. Ils pourront être chargés d'affaire,

La CTI a noté les **points positifs et/ou originaux** suivant :

- Une demande forte des entreprises concernant des profils couverts par la formation proposée, en particulier les entreprises relevant du secteur du bâtiment.
- Un recrutement bien ciblé
- Une implication forte de la direction du Cnam nationale et régionale.
- Un accord du conseil régional pour cette formation.
- Une structure partenariale IEFEE réunissant les principaux partenaires
- Une démarche qualité certifiée ISO 9001.
- Un objectif et un contenu de formation cohérent.
- Un corps professoral équilibré et compétent.

Les **points qui méritent attention** sont les suivants :

- L'enseignement de l'anglais afin d'assurer l'obligation du niveau B2.
- Les moyens mis à disposition de la formation.
- Les outils de l'observatoire des métiers restent à préciser.
- Les débouchés de la formation sont trop ciblés vers les métiers du bâtiment.

En conséquence, la CTI donne un **avis favorable**, pour 3 ans à partir de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à l'habilitation de l'EICnam pour délivrer les titres suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique*, en partenariat avec l'*ITII Alsace*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (EI CNAM Alsace – centre de Mulhouse).
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Energétique*, en partenariat avec l'*IEFEE*, en formation initiale sous statut d'apprenti (EI CNAM Lorraine – centre de Nancy).
-

La CTI recommande pour la formation en Alsace de :

- compléter le corps enseignant avec plus d'enseignants-chercheurs issus du monde universitaire, ce qui permettra entre autre un meilleur ancrage recherche,
- être attentif aux moyens locaux et matériels mis à disposition,
- porter une attention particulière à l'enseignement de l'anglais afin d'assurer l'obligation du niveau B2
- définir et mettre en place un système qualité (évaluation des formations),
- se montrer vigilant sur la qualité du socle scientifique de base de la formation.

/...

La CTI recommande pour la formation en Lorraine de :

- élargir le partenariat au secteur industriel
- enrichir les enseignements en présentant les solutions actives pour une meilleure maîtrise énergétique des bâtiments
- assurer l'ancrage recherche de la formation
- être attentif aux moyens matériels mis à disposition,
- porter une attention particulière à l'enseignement de l'anglais afin d'assurer l'obligation du niveau B2
- permettre l'ouverture internationale des ingénieurs formés
- poursuivre la définition des compétences

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 9 et 10 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD